

Règlement Intérieur

Règles de sécurité

Au cours de toutes les activités et en permanence à l'intérieur des installations du centre équestre, les cavaliers doivent observer une obéissance aux monitrices et doivent appliquer toutes les consignes de sécurité qui leur sont données. Ne pas courir – Ne pas crier – Ne pas nourrir les poneys/chevaux – Ne pas sortir les poneys/chevaux – Ne pas rentrer dans les prés en l'absence d'une personne responsable – Il est interdit de fumer dans l'enceinte du centre équestre.

Tenue vestimentaire

Le port de la bombe ainsi que les bottes d'équitation à cheval sont obligatoires pour tous les cavaliers, qu'il soit propriétaire ou membre du club. Le protège dos est fortement recommandé.

Prise en charge des enfants mineurs

Les cavaliers mineurs ne sont sous la responsabilité du centre équestre que durant leur heure de reprise et durant le temps de préparation de l'équidé et le retour à l'écurie. En dehors des heures de reprises vendues les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents ou de leur tuteur légal.

Les poneys/chevaux

Le poney/cheval est un animal, le cavalier doit donc le respecter comme tel. Pour cela :

- Aucune brutalité et agressions verbales envers lui ne seront tolérées.
- Avant de seller son équidé, celui-ci doit être pansé. Tout cavalier arrivant en cours avec un poney non brossé ou avec de la paille dans la queue, devra retourner aux écuries.
- Si le poney/cheval est blessé ou malade, il est important de prévenir l'enseignante.
- Curer les pieds du poney/cheval avant de la sortir du box.

Les reprises

Les cours Grands Poneys et Shetland durent 1h, le cavalier s'engage à venir s'occuper de son équidé avant et après le cours. Les Cours Baby durent 1h et comprennent un temps de soin autour du poney et 30 minutes de cours. En cas de retard, merci d'appeler ou passer au bureau.

Pour le bien-être des équidés, les moniteurs appliquent un planning de séance, celui-ci pourra être modifié (à cause de la météo, du nombre de cavaliers inscrits, de l'espace de travail, etc).

Le matériel

Le cavalier doit prendre soin de son matériel.

La selle doit être posée correctement contre un mur et non par terre.

A la fin du cours, les étriers doivent être remontés.

La selle doit être rangée correctement, la sangle posée dessus et le tapis posé proprement.

Le mors doit être rincé avant de ranger le filet.

Les brosses doivent être nettoyées de leur poils avant d'être rangées, ne pas oublier son licol.

Les bombes doivent être posées l'une sur l'autre, deux par deux

Si le cavalier possède son matériel il pourra l'utiliser.

Pour le tapis, si le poney est aussitôt remonté le tapis devra rester avec le cavalier suivant.

Assurances licences

Pour pratiquer l'équitation, la Licence Fédérale est conseillée. Lors de l'inscription, l'utilisateur a la possibilité de prendre cette Licence Fédérale (qui lui permet d'être assuré dans tous les centres affiliés de France, de passer des examens et de les valider).

Dans le cas contraire, il appartient à l'utilisateur d'apporter la preuve qu'il possède une assurance personnelle multirisques en cours de validité couvrant les activités équestres, dégageant le centre équestre de cette responsabilité.

La responsabilité du centre équestre est dérogée dans le cas d'un accident provoqué par une inobservation du règlement intérieur.

Reprises – Forfaits annuels et carte

L'inscription est souscrite pour une durée d'un an. Les séances sont consécutives à jour et à heure fixes.

L'inscription au forfait est annuelle et le règlement s'effectue en une fois ; différentes possibilités d'encasement sont proposées.

Les forfaits et licences ne sont pas remboursables.

Les cartes sont valables 1 an. Les cours à la carte ne sont pas prioritaires sur les forfaits, vous pouvez vous inscrire en fonction des places disponibles via votre espace privé.

Absences - Conditions de rattrapage

En cas d'absence dans les séances ou les rattrapages, merci de prévenir au plus tôt le bureau, dans les 48 heures avant la séance pour l'organisation des plannings des séances et donc le bien-être des équidés.

Les séances non réalisées pourront être récupérées en fonction des places vacantes et seulement en cas de place disponible dans le niveau correspondant.

Un espace privé vous est réservé pour notifier vos absences et choisir des rattrapages.

Toute absence non prévenue ne sera pas rattrapée, sauf s'il y a un certificat médical.

Les rattrapages devront être effectués dans le trimestre de l'absence.

Un rattrapage annulé ne sera pas rattrapé.

Les rattrapages ne sont pas possibles pendant les vacances scolaires.

Aucun rattrapage ne sera reporté sur la saison suivante.

Abandon du cavalier

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'abandon du cavalier en cours d'année, sauf avis médical de contre-indication de la pratique de l'équitation et sur présentation d'un certificat médical.

En cas d'abandon, les rattrapages ne seront pas remboursés.

L'acompte pour les inscriptions ne peut être remboursé.

